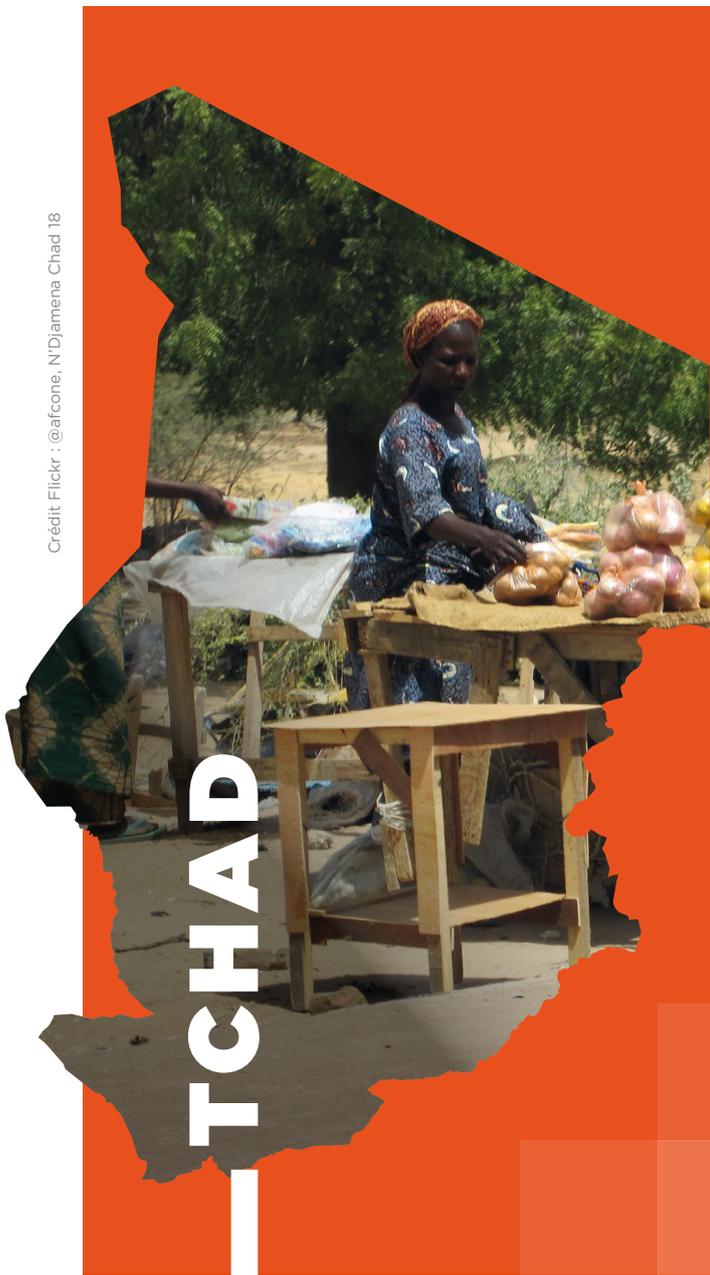


PROGRAMME PROTECTION

FICHE PAYS SÉCURITÉ NUMÉRIQUE



Crédit Flickr : @aifcone, N'Djamena Chad 18



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS



ritimo

Présentation des rédacteurs



Tournons La Page (TLP) est un mouvement international, réunissant plus de 250 organisations des sociétés civiles africaines soutenues par des organisations européennes dont l'objectif est la promotion de l'alternance démocratique en Afrique. Le mouvement mène des actions pacifiques et non partisans. Créé en 2014, Tournons La Page regroupe des coalitions dans 10 pays africains (Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Niger, République Démocratique du Congo, Tchad et Togo). Depuis septembre 2019, Tournons La Page apporte un soutien régulier à ses associations membres en Guinée dans leurs activités de promotion de la démocratie.



Agir Ensemble pour les Droits Humains est une ONG basée à Lyon. Depuis 1992, Agir Ensemble s'engage pour la défense des droits et libertés fondamentales. Agir Ensemble protège, accompagne et renforce des organisations des droits humains qui sont de tailles modestes, parfois même émergentes, qui agissent en « première ligne » au contact des réalités sur le terrain. L'ONG agit sur quatre axes stratégiques : la consolidation de l'État de droit, de la gouvernance démocratique et de la mobilisation citoyenne ; la protection des défenseurs des droits humains en danger, la lutte contre la torture et les détentions arbitraires ; les droits des minorités et la lutte contre les discriminations ; le droit des femmes, le leadership féminin et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.



Depuis 1985, le réseau **ritimo** regroupe en France des lieux et des organisations engagés collectivement dans un projet de mobilisation pour la solidarité internationale. Son mode d'action principal est la diffusion d'une information critique, plurielle et diversifiée, privilégiant l'expression des mouvements sociaux de tous les continents. Réalisant la place croissante prise par le « numérique » dans la société (droit à l'information, droit à la vie privée, droit à l'expression, droit de manifester...), ritimo met en place depuis dix ans des outils numériques libres et des formations permettant le développement de démarches citoyennes, tout en assurant la protection de leurs acteur-rices.

Agir ensemble pour les droits humains et **ritimo** sont membres de la coalition **Tournons La Page Europe**.

Contexte politique

(risques pour les défenseurs des droits humains, enjeux actuels, présence d'ONG qui travaillent déjà sur les questions numériques, etc.)

Selon le point sur la situation du Tchad en 2019 par Amnesty International, « les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ont été restreints et le système judiciaire a été utilisé pour réprimer la dissidence. Des manifestations pacifiques ont été régulièrement interdites ou réprimées par les autorités. La liberté d'expression a cette année encore été bafouée. En juillet, le président Idriss Déby Itno a annoncé avoir demandé aux services compétents de lever les restrictions pesant sur les réseaux sociaux en ligne. Les autorités avaient pourtant nié être la cause des blocages constatés depuis mars 2018 ».

Lorsque le président tchadien ordonne le [rétablissement de l'accès à tous les réseaux sociaux](#), après 16 mois de coupures, il a alors [expliqué](#) que « la censure était intervenue pour empêcher le mauvais usage des plateformes Internet, notamment pour commettre des attentats terroristes, ou diffuser la haine ». Bien que la durée de cette coupure soit un record, ce n'est pas la première du pays. En effet, en 2016, l'accès aux réseaux sociaux avait été coupé pendant 235 jours.

Dans un [communiqué](#) publié en août 2019, le gouvernement tchadien a annoncé qu'il allait renforcer le contrôle et la surveillance des réseaux sociaux en précisant que « cette mesure vise à lutter contre, la cybercriminalité, le cyberharcèlement, et la "mauvaise utilisation des réseaux sociaux" en général ».

Selon l'ONG Freedom House, « Internet et les médias sociaux sont fortement réglementés et restreints. À partir de mars 2018, peu de temps après les manifestations contre les modifications constitutionnelles proposées, les autorités de l'État ont fait pression sur les fournisseurs d'accès Internet au Tchad pour qu'ils bloquent l'accès aux plateformes de médias sociaux et aux applications de messagerie, et ils sont restés inaccessibles à la fin de l'année. En octobre 2019, les tribunaux ont confirmé le pouvoir de l'État de réglementer l'accès à Internet. »

[Selon Amnesty](#), « le 30 septembre 2016, le blogueur Tadjadine Mahamat Babouri (connu sous le nom de Mahadine) est arrêté à N'Djamena. Quelques temps avant son arrestation, Mahadine avait posé de vidéos sur son compte Facebook dans lesquelles il critiquait la gestion des finances publiques. Arrêté par des agents de l'agence nationale de sécurité il aurait été détenu dans des centres de détention non officiels, torturés, privé d'eau et d'alimentation, sans contact avec sa famille ou son avocat. Il sera finalement poursuivi pour avoir porté atteinte à l'ordre constitutionnel, à l'intégrité territoriale, à la sécurité nationale et pour intelligence avec un mouvement insurrectionnel ».

Le Collectif des Associations des Droits de l'Homme (CADG), le Collectif des Organisations de la Société Civile et l'Union des Jeunes Avocats du Tchad ont bénéficié d'une formation sur la Loi 009 du 15 Mars 2015 sur la cybercriminalité au Tchad et la sécurité de nos mails (mot de passe). Cette formation a été organisée par Amnesty International.

Une association suisse, Utopie Nord Sud », s'intéresse depuis 2009 « aux questions de communication et d'information en lien avec la promotion de la paix au Tchad ». Elle a ainsi soutenu, en 2012, l'association tchadienne pour la non-violence (ANTV) basée à Moundou, dans son [projet de développement d'un parc informatique](#). L'association Utopie Nord Sud fait partie des quatre ONG ayant soumis, en 2018, un rapport au Conseil des Nations-Unies pour les droits humains contre les coupures internet au Tchad.

S'il ne semble pas y avoir d'association spécialisée dans la défense des droits numériques au Tchad, l'accès à internet semble avoir été régulièrement un motif de mobilisation de la société civile.

En 2018, [dix organisations ont appelé à manifester contre les opérateurs télécoms](#), « pour protester contre les prélèvements abusifs des taxes sur les coûts d'appels téléphoniques, la spoliation des unités d'appels, la mauvaise qualité du réseau, le cout exorbitant de communication qui est le plus cher de l'Afrique, les sonneries improvisées, la médiocrité et la cherté du service internet, les publicités mensongères, les messages non désirés spontanés ».

Contexte légal

(textes juridiques qui encadrent les pratiques numériques pour la société civile et/ou de l'État : surveillance, censure...)

Selon Internet sans frontières, « le préambule de la constitution tchadienne s'engage explicitement à respecter les textes internationaux et régionaux de défense des droits humains. Son préambule garantit aussi la liberté e communication, d'expression, de la presse, d'assemblée et d'association (article 27), ainsi que le « droit inviolable aux communications privées (article 45) ».

Les lois dans le domaine des communications électroniques sont très récentes, la première est la [Loi N°014/PR/2014 portant sur les Communications Électroniques](#) qui a pour objet, selon son article 4, de « déterminer les modalités d'établissement et d'exploitation des structures et réseaux de communications électroniques, ainsi que la fourniture de services de communications électroniques en République du Tchad. »

L'année suivante est créée l'Agence Nationale de Sécurité Informatique et de Certification Électronique (ANSICE) par la [Loi N°006/PR/2015](#) et modifiée par l'Ordonnance N°002/PR du 1er mars 2019, placée sous la tutelle de la Présidence. Cette dernière a notamment pour mission « de concevoir et de mettre en œuvre les politiques de lutte contre la cybercriminalité telles que définies par la loi ».

La loi mentionnée est la [Loi N°009 PR/2015 portant sur la Cybersécurité et la Lutte Contre la Cybercriminalité](#).

L'article 13 de cette loi permet aux agent habilités par l'ANSICE d'« ordonner à toute personne connaissant le fonctionnement du système informatique ou les mesures appliquées pour protéger les données informatiques qu'il contient de fournir toutes les informations raisonnablement nécessaire [...] ». L'article 26 confirme ce droit et l'article 90 punit « d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende d'un million de francs à dix millions de francs, ou l'une de ces deux peines seulement, toute personne, autre que le mis en cause, qui omet intentionnellement, sans excuse légitime ou justification de se conformer à une injonction des officiers de police judiciaire et des agents habilité par l'ANSICE ».

Au même moment que les deux lois précédentes est adoptée la [Loi N°007/R/2015 portant Protection des Données à Caractère Personnel](#) et la [Loi N°008/PR/2015 portant sur les Transactions Électroniques](#).

Contexte “technologique/industriel”

(outils achetés par le pays, partenariats avec des groupes industriels... pour mener sa politique de surveillance numérique)

En 2018, le pays avait l'un des taux de pénétration internet les plus bas (1,7%). Deux opérateurs de téléphonie mobile existaient, mais l'un d'entre eux aurait cessé ses activités en 2004 du fait d'un conflit avec le gouvernement. Toujours selon ISF, un 3^e opérateur sera finalement agréé en fin d'année 2004. Le très petit nombre d'opérateurs de téléphonie empêchant de mener des activités de plaidoyer conséquentes. En 2018, il est annoncé que le gouvernement tchadien « a décidé d'enrichir son marché télécoms d'un 4^{ème} opérateur de téléphonie mobile », « avec un appel d'offre international publié en juin 2018 par le ministère de Postes et des nouvelles technologies de l'information et de la communication » (Jeune Afrique précise en décembre 2020 que l'appel d'offres n'avait toujours pas, à cette date, permis de trouver de 4^e opérateur).

Dans le dernier rapport de l'observatoire du marché des télécommunications (daté de juin 2020, qui porte sur l'année 2019), l'ARCEP note depuis plusieurs années une « croissance négative du secteur des télécommunications, à l'exception de l'internet ». « Le nombre d'abonnés du secteur des télécommunications au Tchad a connu une croissance de 9,7 % entre 2018 et 2019 » : il y a désormais 7,6 millions d'abonnés (7,6 millions d'abonnés mobile et 2,1 millions d'utilisateurs internet).

Les abonnés se répartissent entre plusieurs entreprises : Airtel, Tigo, Salam (Sotel), Tawali (fixe, Sotel).

Airtel compte 47,9 % des abonnés. Tigo : 51,8 %.

Sotel est la société publique tchadienne de télécommunications.

Tigo est la filiale tchadienne de la multinationale basée au Luxembourg, Millicom. En 2016, Millicom « annonce sa sortie du marché africain en raison d'une rentabilité insuffisante et de contraintes réglementaires trop importantes ». En 2020, Tigo est [rachetée par Maroc Telecom](#).

Il a été un temps évoqué qu'Orange rachète la filière tchadienne d'Airtel, mais cela ne semble pas avoir été concrétisé, « [à cause de problèmes sanitaires et de l'instabilité politique](#) ».

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est désormais de 40,2 % (En ce qui concerne le taux de pénétration d'internet, les taux varient de 5 % à 12 % selon les sources).

En 2018, l'entreprise soudano-tchadienne, SudaChad, obtient du gouvernement tchadien la concession pour « gérer, exploiter, entretenir et étendre les actifs de fibre pendant 20 ans ».

« Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est désormais de 40,2 % »

Sur son site, l'entreprise explique que « l'infrastructure actuelle de SudaChad consiste en 1142 km de fibre entre N'Djamena et Elianna (ville frontalière Tchad-Soudan) avec 48 cœurs et une capacité de réseau de transport jusqu'à 100 G (en service). » Elle précise dans un « message du PDG » que « bien que le Tchad soit un pays sans littoral et que cela affecte fortement l'accès à la communication, sauf par le biais de satellites et la volonté des pays voisins de fournir des capacités Internet puisqu'ils disposent des seuls fournisseurs d'accès à Internet, SudaChad s'est efforcé d'amener une meilleure connexion des capacités Internet au Tchad depuis le Soudan et le Cameroun ».

Pour [DigitalBusinessAfrica](#), « l'attribution de ce marché intervient dans un contexte tchadien marqué par une censure sans précédente des services Internet par le gouvernement. Une situation assez dommageable à l'ouverture du Tchad sur le monde. Ceci, alors que déjà, le pays n'affiche pas de très bons résultats en matière d'inclusion numérique, se classant parmi les derniers en Afrique. Alors que la moyenne africaine en termes d'accès à Internet est de 37,4%, ce taux n'est que de 5% au Tchad. Dans la même veine, alors que le nombre d'utilisateurs de médias sociaux est en augmentation dans d'autres pays africains, au Tchad, c'est plutôt l'inverse. Au cours des douze mois précédant janvier 2019, l'utilisation des médias sociaux a diminué de 150 000 utilisateurs, soit 54%. Ainsi, pour pouvoir permettre à Sudatchad de réaliser du bénéfice, il faudra inévitablement procéder à la levée de la suspension d'Internet ».



(image [Tchadinfos.com](#))

En juillet 2020, le Tchad a adopté un « plan stratégique de développement du numérique et des postes 2020-2030 ».

Si en juillet 2019, un réseau de fibre optique est inauguré à N'djaména, (la ligne parcourt 1200 kilomètres et doit « couvrir 12 villes de la partie septentrionale du pays »), le Tchad ne dispose pas d'une dorsale nationale, (en décembre 2020, le pays dispose d'un réseau national long de 2200 Km). Le Tchad devrait profiter de la dorsale transsaharienne à fibre optique. Selon l'AFD, le déploiement de cette dorsale sera l'occasion de déployer « un centre de données dans la capitale, l'installation de plateformes d'administration électronique et la mise en œuvre de systèmes intégrés de gestion de l'identification électronique des personnes ». « 503 Km de réseau à fibre optique vont être réalisés sur l'axe Massaguet, Massakory, Mao, Rig-Rig, Daboua, jusqu'à la frontière avec le Niger. »

Lors du lancement officiel du « projet de modernisation des infrastructures des communications », le 7 juillet 2020, « le Directeur général de Huawei Technologie Tchad, Monsieur Kong Ling Yu a présenté les trois composantes du projet à savoir la construction d'un Centre de données national, la réalisation d'un réseau à fibre optique sur une distance de 1200 km traversant le pays du Sud à l'Est suivant l'axe Doba-Koumra-Sarh-Kyabé-Amtiman-Abéché-Amzoer-Guéréda-Iriba ; Maillage de la ville de N'Djaména par la fibre optique sur une boucle de 50 Km et la modernisation du réseau du groupe Sotel Tchad par la construction de 200 sites 2G/3G/4G, un nouveau cœur du réseau ». Dans le même discours, Huawei a annoncé vouloir « accompagner le Tchad dans sa politique économique et social à travers son programme de formation de formateurs en TIC ».

Selon [France Info](#), « suspect en Europe, bloqué aux Etats-Unis, le chinois Huawei triomphe en Afrique (...) Seul le secrétaire kényan du ministère de l'Information et des Télécoms Joseph Mucheru s'est ému des soupçons qui pèsent sur Huawei, selon [RFI](#). Courant décembre, il a demandé à l'Autorité africaine des Télécoms d'enquêter sur l'entreprise chinoise pour vérifier s'il y a ou non un risque d'espionnage des citoyens africains.

Une interrogation qui ne part pas de rien puisqu'une affaire d'espionnage au siège de l'Unité africaine, impliquant la Chine, mais démentie par Pékin, avait [été dénoncée](#). »

Parmi [les « câbles » diffusés par Wikileaks](#), on peut lire que Gaby Peretz, CEO de AD.

Consultants, une entreprise régulièrement mentionnée dans la vente d'équipements militaires et de technologies de surveillance en Afrique, cite le Tchad parmi ses clients.

[En décembre 2019](#), « le directeur général de l'Agence nationale de sécurité informatique et de certification électronique (ANSICE), Mahamat Aware Neïssa, a expliqué que la structure étatique tchadienne a désormais la possibilité de tracer l'origine de la diffusion frauduleuse de documents, photos ou informations sur Internet jusqu'à l'auteur des faits. L'ANSICE a déjà mis en place en son sein, une cellule qui est chargée de la lutte contre la cybercriminalité. La cellule est composée entre autres de policiers, gendarmes, juristes, techniciens en communication et d'informaticiens.

« Supposons qu'aujourd'hui sur internet, les gens filment des images et ils les envoient à 1000 personnes ; nous sommes capables de déterminer le premier et le dernier. Si on a le dernier, on peut déterminer celui qui a filmé, le propriétaire même de l'appareil. Cela veut dire qu'on peut traquer». »

Quelques mois avant, [le 12 août 2019](#), lors de la Journée internationale de la jeunesse, le ministre de la Promotion des jeunes, des Sports et de l'Emploi, Mahamat Nassour Abdoulaye, « avait expliqué que le chef de l'Etat a «consenti d'énormes sacrifices pour garantir et préserver le Tchad, la sécurité et stabilité, la cohésion sociale ainsi que la concorde nationale entre les différentes couches et communautés».

Le directeur général de l'ANSICE, Mahamat Awaré Neïssa, a réitéré la disponibilité de son institution à «coopérer sans faille avec toutes les institutions nationales œuvrant dans le domaine des TICs pour une lutte plus efficace.» Il a appelé la jeunesse tchadienne à être très vigilante quant à l'utilisation des réseaux sociaux tels que Facebook, WhatsApp ou encore Imo. «L'ANSICE est outillée pour identifier et traquer les criminels qui mettent à mal la cohabitation pacifique au Tchad et les mettre à la disposition de la justice», a-t-il rappelé ».

A l'été 2020, AccessNow explique que « le gouvernement du Tchad a [bloqué l'accès](#) à WhatsApp, et [jusqu'au 18 août](#), les autorités ont également coupé l'accès ou [ralenti](#) Internet dans certaines parties du pays. Invoquant la nécessité d'empêcher la diffusion de messages "incitant à la haine et à la division" sur les réseaux sociaux, les autorités gouvernementales auraient pris ces mesures drastiques pour empêcher la diffusion d'une vidéo et d'images, prises le 14 juillet 2020, montrant [un officier militaire tchadien ouvrant le feu sur un mécanicien](#) qui l'a également attaqué avec un couteau lors d'une dispute ». Selon AccessNow toujours, WhatsApp est toujours coupé à ce jour, en anticipation des élections du 11 avril 2021.

Présentation : Chad

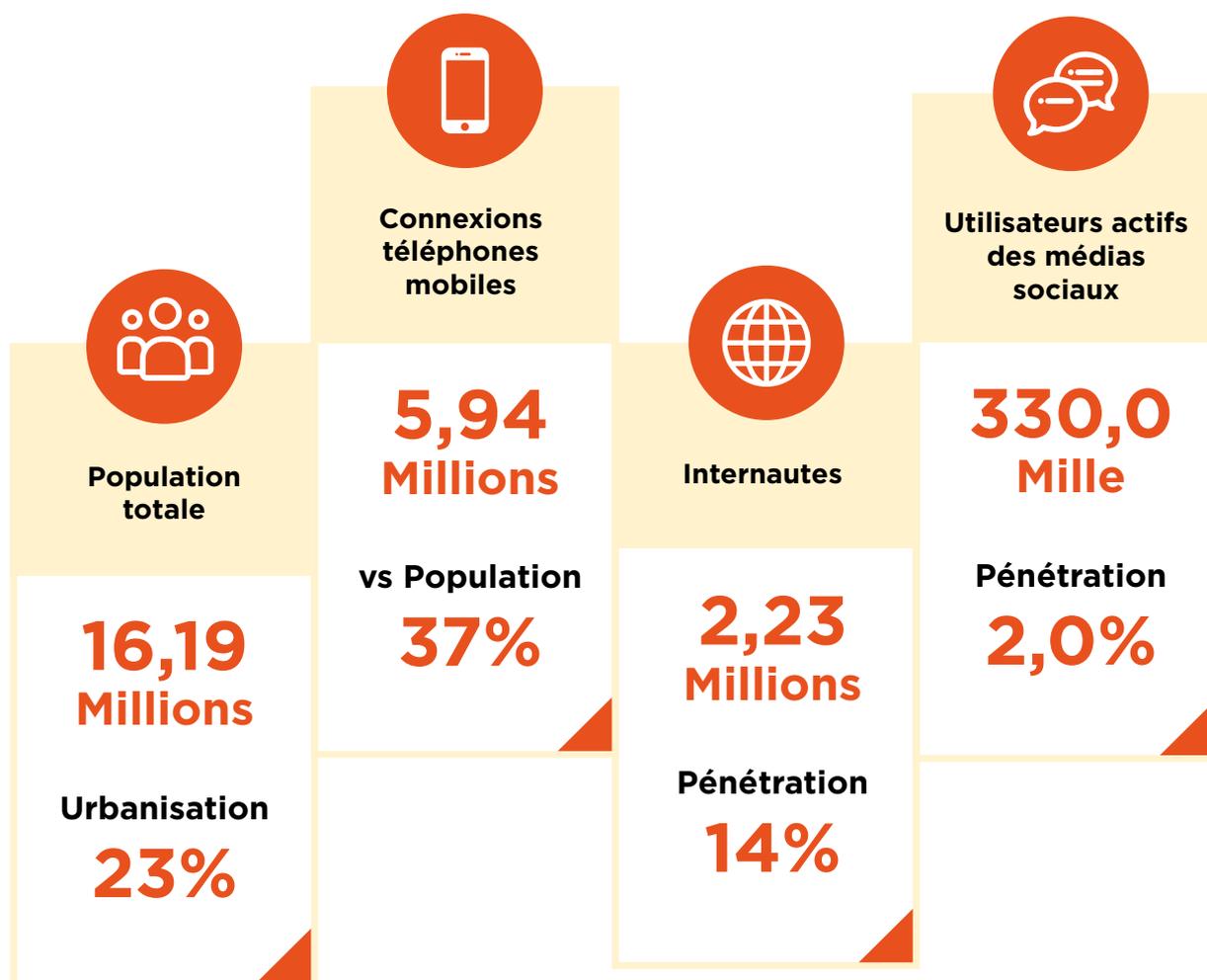
Nous répondons aux demandes gouvernementales concernant les données conformément aux lois en vigueur et à nos Conditions de service. Chaque demande que nous recevons fait l'objet d'un examen minutieux afin de déterminer si elle est suffisante sur le plan juridique. Nous pouvons exiger une plus grande précision pour les demandes qui semblent trop générales ou vagues, ou les refuser. Ce tableau fournit des données sur le nombre de demandes que nous avons reçues et notre taux de réponse à la totalité ou à une partie des demandes gouvernementales.

Legal Process	Emergency Requests	Total Requests	Users/Accounts Requested	% of Requests Where Some Data Produced
1	0	1	1	0.0 %

Dans son rapport légal, Facebook annonce qu'entre 2016 et juin 2020, une seule procédure judiciaire et une demande de pouvoir obtenir les informations sur un compte Facebook a été lancée par le Tchad. Sans succès semble-t-il.

Aucune coupure internet n'est comptabilisée chez Facebook pour la période de janvier à juin 2020. Une (longue) coupure est constatée entre le 28 mars 2018 et le 13 juillet 2019.

Les [recherches de Marielle Debos](#) montrent que la biométrie prend de plus en plus de place au Tchad.



Janvier 2020

we
are
social

KEPIOS

Hootsuite

SOURCES: POPULATION: UNITED NATIONS; LOCAL GOVERNMENT BODIES; MOBILE: GSMA INTELLIGENCE; INTERNET: ITU; GLOBALWEBINDEX; GSMA INTELLIGENCE; LOCAL TELECOMS REGULATORY AUTHORITIES AND GOVERNMENT BODIES; APJII; KEPIOS ANALYSIS; SOCIAL MEDIA: PLATFORMS' SELF-SERVICE ADVERTISING TOOLS; COMPANY ANNOUNCEMENTS AND REPORTS; CAFEBAZAAR; KEPIOS ANALYSIS. COMPARABILITY ADVISORY: SOURCE AND BASE CHANGES.

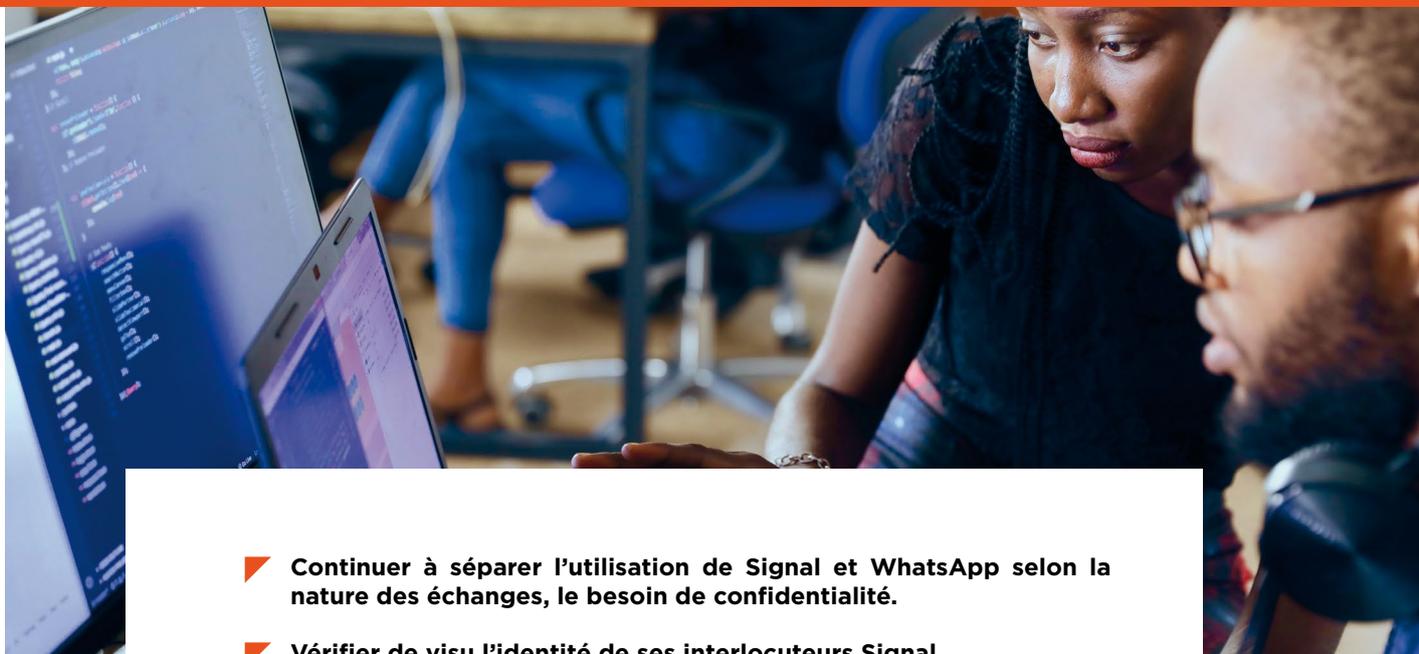
Points d'attention pour la protection numérique des défenseurs des droits humains

Les militant-es de Tournons La Page Tchad semblent avoir déjà réfléchi à une stratégie de défense numérique, en changeant notamment très régulièrement leurs mots de passe, en utilisant Signal et en stockant les documents importants sur un disque dur extérieur. Sur les réseaux sociaux, il a été décidé de ne pas avoir recours au pseudonymat, pour ne pas aggraver la suspicion des autorités. WhatsApp reste utilisé pour des réunions à distance.

- ▶ Coupures internet
- ▶ Recours à la biométrie
- ▶ Surveillance des réseaux sociaux

Recommandations numériques

Crédit Unsplash : Lagos, Nigeria - @hey/lagostechie



- Continuer à séparer l'utilisation de Signal et WhatsApp selon la nature des échanges, le besoin de confidentialité.
- Vérifier de visu l'identité de ses interlocuteurs Signal.
- Utiliser le mode «message éphémère» de Signal.
- Installer un VPN sur le téléphone portable.
- Installer l'application Silence pour pouvoir chiffrer des messages sans avoir besoin d'internet.
- Faire une veille sur l'utilisation faite de la biométrie (fichage ? Quel accès par quel service ?).
- Stocker ses documents sensibles sur une clé USB chiffrée ou sur un nuage hébergé en France.
- Ne pas utiliser/cliquer sur des liens raccourcis (type bit/ly...).
- Utiliser un service d'allongement d'URL comme [link expander](#).
- Ne pas utiliser chrome comme navigateur sur son téléphone, mais télécharger Firefox ou Duckduckgo.
- Ne jamais laisser son ordinateur ou téléphone sans surveillance.
- Créer des adresses courriels chiffrées si besoin (Protonmail par exemple).

Sources :

Entretien réalisé avec les membres de TLP-Tchad
<https://datareportal.com/reports/digital-2020-chad>
<https://arcep.td/lois>
<https://www.presidence.td>
<https://paris-luttes.info/surveiller-et-punir-2-0-11062>



TOURNONS LA PAGE